



## Appel à candidatures

### AGENT D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

#### A L'ÉDUCATION, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

au Parc national de Guadeloupe

#### Emploi proposé

**Résidence administrative** : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

**Position administrative** : Poste vacant, à temps plein de catégorie C, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique Territoriale et à défaut, aux agents contractuels.

**Cotation RIFSEEP** : groupe 3 (ou 2 en fonction de l'ancienneté pour les titulaires)

**Correspondance RIME** : Assistant administratif RIME - FP2ADM04 + Assistant éducatif - FP2EDU05

**Modalité et durée de l'engagement** : mutation ou, détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

**Date de prise de poste souhaitée** : 1<sup>er</sup> juillet 2025 – **Poste vacant**

**Rattachement hiérarchique** : Cheffe du département communication et accueil et pédagogie (n+2) – Chef du service accueil et pédagogie (n+1)

#### Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la

valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

Les conventions d'application de la charte font l'objet d'une échéance triennale à compter de leur date de signature.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe est en cours de renouvellement par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe.

## Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le Conseil scientifique.

Au sein de l'établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est au cœur des missions des parcs nationaux de France. Cette mission, prévue dès la création des Parcs par la loi du 22 juillet 1960 a été renforcée par la loi de 2006. Elle joue un rôle essentiel dans la relation au vivant des populations comme des visiteurs.

Elle vise à connaître et comprendre la complexité des enjeux de la protection des patrimoines ou plus largement de la transition socio-écologique du territoire. Elle valorise au final l'autonomie et l'engagement citoyen, la solidarité écologique et socioculturelle, la responsabilité individuelle et collective que ce soit dans le Parc ou en dehors du Parc. Elle se décline sous plusieurs formes : éducation plein air, éducation écologique, éducation scientifique, éducation culturelle, éducation au territoire, etc.

Le département communication accueil et pédagogie vise à promouvoir et valoriser cette richesse auprès du grand public. Le poste d'agent d'accueil et d'animation EEDD s'intègre dans l'équipe du département communication et accueil et pédagogie et notamment de son service accueil et pédagogie.

## Missions

L'agent d'accueil et d'animation EEDD participe au pilotage des actions pédagogiques notamment en milieux scolaire et associatif. Il est chargé de l'accueil des publics sur les divers sites du PNG et en particulier son Siège et de la mise en œuvre des animations pédagogiques.

Par ailleurs, l'agent d'accueil et d'animation EEDD a pour fonction d'informer les publics sur les missions et les compétences du PNG : son territoire, ses patrimoines naturel, culturel et paysager, sa réglementation et ses activités du Parc national de la Guadeloupe. Il intervient aussi lors des animations sur les sites d'accueil.

Il assure son travail dans le respect de la réglementation en vigueur et celle propre au parc ainsi que des directives des services administratifs dont il dépend.

Enfin, il apporte son soutien à l'activité administrative et logistique du service dans l'organisation quotidienne du travail et contribue au bon déroulement des activités de son département : traitement administratif des conventions, suivi de l'exécution budgétaire, etc.

### Activités principales du poste

#### **1/ ASSURE UNE MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION**

- assure l'accueil physique et téléphonique du grand public et des scolaires
- informe le grand public (territoire, missions, services et réglementation du parc, charte du parc, animations et autres activités proposées, etc.) sur l'état du réseau de traces, sur la localisation et le contenu des différents sites, sur le Parc en général,
- informe le public sur les produits et services de la marque Esprit Parc national,
- identifie les besoins du public et l'assiste dans les recherches de renseignements ou d'activités,
- conseille le public en termes de conditions et de pratiques d'activités de découverte,
- assure l'accueil et l'information des publics étrangers
- oriente les visiteurs ou le cas échéant les appels vers le bon interlocuteur,
- assure l'affichage d'informations pratiques.
- participe à l'accueil des nouveaux arrivants au PNG en proposant aux managers un calendrier d'intégration.

## **2/ ASSURE UNE MISSION D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- participe à la mise en œuvre de la stratégie EEDD de l'établissement en lien avec les pôles et services du PNG,
- assure le suivi des projets pédagogiques avec l'Académie de Guadeloupe : accueil des stagiaires de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et de 2<sup>nd</sup>e, visites scolaires du Siège dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- assure le suivi administratif des projets pédagogiques : traitement des demandes, rédaction de courriers et de conventions, planification des actions, etc.
- encadre des animations et sorties pédagogiques (tout public) dont il assure la valorisation : compte-rendu, photos, etc.
- participe à l'élaboration et au déroulement du programme d'animation,
- assure une démarche qualité par l'élaboration et le traitement de questionnaires de satisfaction,
- veille au suivi des indicateurs EEDD du Contrat d'Objectif et de Performance et rédige la rubrique EEDD du rapport d'activités de l'établissement.

## **3/ ASSURE LA GESTION DU PROJET BOUTIQUE EN LIGNE**

- Déploiement et mise en œuvre de la boutique en ligne du PNG
  - saisie des articles sur le site Web ;
  - gestion des stocks : commande, réception, livraison ;
  - gestion des commandes réalisées en ligne : traitement, conditionnement, expédition ;
  - proposition de référencement de nouveaux produits et service en fonction des demandes.
  - Traitement avec la comptabilité de l'établissement des facturations de fin de mois.

## **4/ ASSURE UNE MISSION D'APPUI ADMINISTRATIF ET DE SUIVI DE LA COMMANDE PUBLIQUE :**

- aide à l'organisation et à la logistique des événements auxquels il participe (ex ; journées d'accueil et intégrations des nouveaux arrivants),
- rédige les conventions, les projets de courriers et les compte-rendu des réunions
- assure le suivi et le traitement des courriers via la Gestion Électronique de Courrier (MEM Courrier)
- participe au suivi budgétaire (expression du besoin, recherche de fournisseurs, relance pour les factures, etc.) ;
- saisit les engagements juridiques, valide les bons de commande et procède à la constatation de service fait sur le système informatique financier « ELAP » ;
- met à jour et suit le calendrier des marchés de la commande publique pluriannuels ;
- veille au suivi financier du département ainsi que le suivi des conventions

### **Activités annexes ponctuelles**

- Alerte les secours : prévenir les secours en cas de nécessité,
- Donne des conseils de prudence aux visiteurs souhaitant parcourir le parc,
- Participe à l'amélioration de la signalétique du siège,
- Informe le public des éventuelles fermetures exceptionnelles par l'affichage

*A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.*

### **Conditions d'exercice du service :**

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

<b>COMPÉTENCES</b>	<b>N</b>	<b>D</b>
<b>Connaissances</b>	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	Concevoir et mettre en œuvre des outils pédagogiques Connaissance des milieux naturels d'Outremer, notamment des Antilles Connaissance du territoire du Parc et de ses patrimoines Conception et animation de site marchand Code de la commande publique Techniques d'accueil physique et téléphonique Techniques de secrétariat Pratique langues étrangères Gestion de stocks Maîtrise de l'outil bureautique
<b>Savoir-faire</b>	■ ■ ■ ■ ■	Rigueur (tenue de caisse) Sens de l'organisation, savoir prioriser Savoir mettre en place une réunion et rédiger un compte-rendu Savoir respecter les procédures Prise de parole en public
<b>Savoir-être</b>	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	Sens de l'accueil et du relationnel Écoute, empathie Ponctualité Pédagogie Patience Respect de la confidentialité Maîtrise de soi, politesse Organisation Aptitude au travail en réseau et en équipe Autonomie, polyvalence

*\*N Compétences nécessaires*

*\*D Compétences à développer*

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Envoyer par voie électronique (sujet : AGENT EEDD au DCAP) :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.

A l'attention de Mme Leslie VÉRÉPLA, directrice par intérim du PNG, à :

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

[lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr)

[joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : **28/03/2025**

Prise de poste souhaitée : **01/07/2025**

### **MODE DE SÉLECTION**

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

### **LOCALISATION**

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

### **CONTACTS**

**Pour les contacts administratifs :**

Unité des Ressources Humaines.

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>